

Réseau de Transport

Points de fourniture distribution		
Ty,DP,cur	Tarif Régulé pour l'Année Civile y pour la capacité au Point de Fourniture Distribution pour les clients effaçables	4,8920 €/kWh/h/a
Ty,DP,ncur	Tarif Régulé pour l'Année Civile y pour la capacité au Point de Fourniture Distribution pour les clients non-effaçables	7,5712 €/kWh/h/a

Ces tarifs ne sont applicables qu'aux gestionnaires de réseau de distribution et non aux clients finaux

Points de fourniture industriels		
Ty,XP	Tarif de capacité ferme pour points de fourniture industriels	3,3836 €/kW/a

Points de fourniture industriels avec une capacité dépassant les 350.000 kWh/h/an		
Ty,SXP	Tarif de capacité ferme pour points de fourniture industriels avec une capacité dépassant les 350.000 kWh/h/an (seulement si la souscription de disponibilité a été payée)	2,1033 €/kW/a
TAF,y	Souscription de Disponibilité de Services de Transport Ferme Additionnel pour la puissance dépassant les 350.000 kWh/h/an	2,3787 €/kW/a

L'application des tarifs est décrite dans les règles d'accès au réseau de transport, plus précisément dans les annexes A, B et F des règles d'accès au réseau de transport de gaz naturel de la société Creos Luxembourg S.A. arrêté par le Règlement E15/14/ILR du 13 mai 2015 (www.creos-net.lu/fournisseurs/gaz-naturel/acces-capacites-transport.html).

Réseau de Distribution

Utilisation réseau de distribution		
Composante consommation		
Catégorie 1	[Nm ³ /a]	0,1477 €/Nm ³ /a
Catégorie 2	[Nm ³ /a]	0,0443 €/Nm ³ /a
Catégorie 3	[Nm ³ /a]	0,0338 €/Nm ³ /a
Composante capacité		
Catégorie 1	kW	/
Catégorie 2	kW	9,404 €/kW/a
Catégorie 3	kW	8,561 €/kW/a
Remise pour clients effaçables		
Catégorie 3	kW	1,653 €/kW/a

Les utilisateurs du réseau sont divisés en trois catégories. L'affectation à la catégorie correspondante se fait en fonction du type de compteur installé chez l'utilisateur du réseau.

A la **catégorie 1** appartiennent les clients ayant un compteur G4 à G16. Cette catégorie paie une composante volume ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau, harmonisée dans tous les réseaux du pays.

A la **catégorie 2** appartiennent les clients ayant un compteur G25 à G40. Cette catégorie paie une composante volume, une composante capacité ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau.

A la **catégorie 3** appartiennent les clients ayant un compteur G65 ou supérieur. Cette catégorie paie une composante volume, une composante capacité ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau qui diffère selon le type de compteur de l'utilisateur du réseau.

Les conditions minimales suivantes doivent être réunies pour qu'un point de fourniture (POD) soit éligible comme client effaçable :

- être équipé d'un compteur à enregistrement de la courbe de charge ;
- être en mesure d'effacer de manière individuelle la capacité effaçable ;
- avoir une capacité installée supérieure à 1 MWh/h ;
- avoir une consommation annuelle de gaz naturel au-delà de 1 GWh ;
- avoir un contrat d'accès au réseau de distribution valide, stipulant l'effaçabilité.

Redevances mensuelles pour l'accès au réseau		
Catégorie 1		3,53 €/mois
Catégorie 2		20,30 €/mois
Catégorie 3	G65	74,02 €/mois
	G100	100,20 €/mois
	G160	106,93 €/mois
	G250	138,81 €/mois
	G400	163,55 €/mois
	G650	247,13 €/mois
	G1000	270,05 €/mois
	G1600	322,87 €/mois
	G2500	324,27 €/mois
	G4000	380,00 €/mois

Redevance pour la disposition des données de consommations enregistrées (H+1)	
Mise à niveau de l'installation de comptage	
• Raccordement client ≤ 50 mbar et compteur < G250	483,00 €
• Raccordement client > 50 mbar ou compteur ≥ G250	713,00 €
Installation d'un répertoire FTP	450,00 €
Transmission de données	25,00 €/mois

Redevances pour raccordements	
Redevance branchement gaz d32 (<20m)	584,00 €
Redevance branchement gaz d32 avec vanne (<20m)	935,00 €
Redevance par mètre supplémentaire d32	8,00 €
Redevance branchement gaz d40 avec vanne (<20m)	935,00 €
Redevance par mètre supplémentaire d40	9,50 €
Redevance branchement gaz d63 (<20m)	874,00 €
Redevance branchement gaz d63 avec vanne (<20m)	1.076,00 €
Redevance par mètre supplémentaire d63	11,00 €
Redevance débranchement gaz d32 - 63	0,00 €
Redevance modification raccordement gaz d32 - 63	320,00 €
Forfait mise en service installation de gaz	1.240,00 €

Redevance pour la pose/dépose de compteurs	
Pose d'un nouveau compteur gaz	175,00 €
Dépose et pose d'un compteur sur demande d'un installateur (transformation/modification d'installation)	175,00 €

Redevances diverses	
Déplacement chez un client	124,00 €